

OLETTE

Procès-Verbal

**Jean-Louis JALLAT** souhaite la bienvenue aux délégués.

**Le Président** remercie le Maire d'Olette et l'équipe municipale pour la qualité de l'accueil réservée au Conseil.

**Le Président** indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Etienne SURJUS, Jacques TAURINYA, Bernard MALPAS, Juliette CASES, Josette PUJOL, Pascal ESPEUT, Patrice ARRO, André AMBRIGOT, Louis QUES, Philippe DORANDEU, Claude ESCAPE, Arlette BIGORRE, Éric NIVET, Babya DUBOIS, Anne-Marie CANAL, Jean-Marc PACULL, Henri SENTENAC, Vincent MIGNON, Jean-Louis JALLAT, Sauveur CRISTOFOL, Jean CASTEX, Yves DELCOR, Elisabeth PREVOT, Geneviève POUGET, Corinne DE MOZAS, Ahmed BEKHEIRA, Anne-Marie BRUN, Géraldine BOUVIER, Bernard LAMBERT, Aurélie BONNIOL, Lionel JUBAL, Julien BARAILLE, Louis VILA, Jean PAGES, André JOSSE, Fabienne BARDON, Guy BOBE, Paul BLANC, Jean-Louis SALIES, Bernard LOUPIEN, Jean-Jacques ROUCH, Jean-Paul SANGLA, Jean-Marc MONSERRAT, Henri GUITART, Pierre BOUSIGUE, Brigitte JALIBERT, René DRAGUE, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Pierre PAILLES.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :

Robert LAGUERRE était représenté par Stéphane SALIES,  
Serge JUANCHICH était représenté par Jacqueline RIERA,  
Jean-Michel PAULO était représenté par Hervé PARENTON,  
Jean-Marie MAYDAT était représenté par Serge MANAUT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Alain BOYER a donné procuration à Jacques TAURINYA,  
Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Marc MONSERRAT,  
Pierre BAZELY a donné procuration à André AMBRIGOT,  
Jean-Pierre VILLELONGUE a donné procuration à Anne-Marie CANAL,  
André ARGILES a donné procuration à Fabienne BARDON,  
Antoine LLOPIS a donné procuration à Jean CASTEX,  
Gilbert COSTE a donné procuration à Bernard LAMBERT,  
Thérèse GOBERT-FORGAS a donné procuration à Lionel JUBAL,  
Carole MIQUEL-LACARRAU a donné procuration à Julien BARAILLE,  
Jean MAURY a donné procuration à Jean PAGES,  
Christelle LAPASSET a donné procuration à Arlette BIGORRE,  
Marie-Thérèse PIGNOL a donné procuration à Paul BLANC,  
Cathy MACH a donné procuration à Henri GUITART,

ABSENTS EXCUSES: Christophe CAROL, Jean-Luc BLAISE, Guy CASSOLY, Jean-Christophe JANER, Huguette TEULIERE.

Aurélie BONNIOL est désignée secrétaire de séance.

## 1 – PV DE LA SEANCE DU 06 MARS 2015

**Le Président** demande si le procès-verbal de la séance du 06 Mars 2015 qui s'est déroulée à Vinça appelle des observations particulières.

**Le Président** soumet à l'approbation du Conseil ledit procès-verbal.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## 2 – FINANCES

### 2.1 – Budget Principal

**Arlette BIGORRE** précise que le vote du Compte Administratif 2014 et du Budget Primitif 2015, s'inscrit dans le cadre de la continuité des opérations initiées lors des exercices précédents, ainsi que des nouvelles opérations pour lesquelles le Conseil a demandé des financements aux partenaires institutionnels.

Les taux de fiscalité locale seront appliqués comme demandé par les services fiscaux suite à la fusion des Communautés de communes du Conflent et de Vinça Canigou.

Les crédits inscrits au budget conformément au débat d'orientations budgétaires permettront de finaliser certaines opérations et de démarrer de nouveaux projets, tels que :

- les aménagements extérieurs du PIJ de Ria afin de mutualiser l'utilisation du bâtiment entre les centres d'accueil de loisir maternel et primaire (travaux en cours de réception);
- Maison de Santé Pluridisciplinaire ;
- la continuation des opérations du Pôle d'Excellence Rurale et l'aménagement de la zone des Brulls ;
- village d'entreprises ;
- les subventions accordées dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services.
- l'entretien des pistes DFCI dont le programme a fait l'objet de financements ;
- divers travaux d'entretien et d'améliorations à la piscine intercommunale (échangeurs thermiques, sécurité électrique...);
- travaux de rénovation du Centre d'Accueil de Loisirs de Prades ;
- travaux et équipements visant à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la Médiathèque Intercommunale ;

#### 2.1.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur

**Christian ALIU** présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**A l'unanimité, le compte de gestion 2014 du budget principal dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé à la majorité et 3 Absentions (Jacques TAURINYA, Louis QUES et Alain BOYER ayant donné procuration à Jacques TAURINYA).**

#### 2.1.2 – Vote du Compte Administratif 2014

**Christian ALIU** présente le compte administratif 2014 du budget principal et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

<b>CCC COMPTE ADMINISTRATIF 2014</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	906 237,88			177 951,38	906 237,88	177 951,38
Opérations de l'exercice	2 200 397,00	2 298 887,86	7 083 807,31	7 477 452,26	9 284 204,31	9 776 340,12
<b>TOTAUX</b>	<b>3 106 634,88</b>	<b>2 298 887,86</b>	<b>7 083 807,31</b>	<b>7 655 403,64</b>	<b>10 190 442,19</b>	<b>9 954 291,50</b>
Résultats de clôture	807 747,02			571 596,33	236 150,69	
Restes à réaliser	1 585 236,56	2 065 360,67			1 585 236,56	2 065 360,67
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 392 983,58</b>	<b>2 065 360,67</b>	<b>0,00</b>	<b>571 596,33</b>	<b>1 821 387,25</b>	<b>2 065 360,67</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>327 622,91</b>			<b>571 596,33</b>		<b>243 973,42</b>

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Comme le veut la loi, le Président cède la présidence pour le vote du compte administratif au doyen de la séance Jean-Paul SANGLA.

**Jean-Paul SANGLA** soumet au vote du Conseil le compte administratif 2014 du budget principal.

**Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2014 du budget principal, par 60 voix POUR et 7 Abstentions (Louis QUES, Carole MIQUEL LACARRAU ayant donné procuration à Julien BARAILLE, Julien BARAILLE, Éric NIVET, Jacques TAURINYA, Alain BOYER ayant donné procuration à Jacques TAURINYA, Marie-Thérèse CASENOVE), Jean Castex ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.**

### 2.1.3 – Affectation du résultat

**Christian ALIU** donne lecture de l'affectation du résultat.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2014 VOTE LE 3 avril 2015</b>	
Résultat de fonctionnement 2014	
<b>A</b> <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>393 644.95 €</b>
<b>B</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>177 951.38 €</b>
<b>C</b> <b>Résultat à affecter</b> <b>=A+B (hors reste à réaliser),</b> <b>Si C est négatif, report du déficit ligne 002</b> <b>ci-dessous.</b>	<b>571 596.33 €</b>
<b>D</b> <u>Solde d'exécution d'investissement 2013</u> Besoin de financement	<b>- 807 747.02 €</b>
<b>E</b> <u>Solde des restes à réaliser 2014</u>	<b>+ 480 124.11€</b>
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	<b>327 622.91 €</b>
<b>AFFECTATION =C =G+H</b>	<b>571 596.33 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <b>G=au moins la couverture du besoin de financement</b>	<b>327 622.91 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>243 973.42 €</b>

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou observations et soumet au vote.

Le conseil communautaire adopte l'affectation du résultat, à l'unanimité concernant le Budget Principal.

#### 2.1.4 – Vote du compte administratif de la CC Vinça Canigou

Christian ALIU présente le compte administratif 2014 de la CC Vinça Canigou et donne lecture à l'assemblée des montants cumulés des différentes sections :

<b>CC VINÇA CANIGO COMPTÉ ADMINISTRATIF 2014</b>						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		93 350,10		584 457,99	0,00	677 808,09
Opérations de l'exercice	176 901,56	75 975,56	1 248 109,94	1 355 094,92	1 425 011,50	1 431 070,48
<b>TOTAUX</b>	<b>176 901,56</b>	<b>169 325,66</b>	<b>1 248 109,94</b>	<b>1 939 552,91</b>	<b>1 425 011,50</b>	<b>2 108 878,57</b>
Résultats de clôture	7 575,90			691 442,97		683 867,07
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>7 575,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>691 442,97</b>	<b>0,00</b>	<b>683 867,07</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>7 575,90</b>			<b>691 442,97</b>		<b>683 867,07</b>

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Comme le veut la loi, le Président cède la présidence pour le vote du compte administratif au doyen de séance Jean-Paul SANGLA.

**Jean-Paul SANGLA** soumet au vote du Conseil le compte administratif 2014 de la CC Vinça Canigou.

**Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2014 du budget principal, par 51 voix POUR, 9 voix CONTRE (Julien BARAILLE, Carole MIQUEL LACARRAU ayant donné procuration à Julien BARAILLE, Babya DUBOIS, Éric NIVET, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-Thérèse CASENOVE, Jacques TAURINYA, Alain BOYER ayant donné procuration à Jacques TAURINYA, Marie-France MARTIN) et 6 Abstentions (Etienne SURJUS, André AMBRIGOT, Pierre BAZELY ayant donné procuration à André AMBRIGOT, Vincent MIGNON, Josette PUJOL, Bernard LOUPIEN) Paul BLANC, Président de la Communauté de Communes Vinça Canigou et Jean CASTEX, Président de la Communauté de Communes Conflent Canigou ayant quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.**

### 2.1.5 – Budget Primitif 2015

**Christian ALIU** donne lecture des recettes de fonctionnement.

<b>CCCC FONCTIONNEMENT RECETTES</b>			
Compte	budget 2014	CA 2014	BP 2015
RESULTAT REPORTE	177 951	177 951	935 416
REMBOURSEMENTS REMUN	247 000	265 348	270 000
PRODUITS DES SERVICES	239 950	203 859	295 342
IMPOTS ET TAXES	746 747	706 982	1 115 396
DOTATIONS	2 450 905	2 393 017	3 092 564
AUTRES PRODUITS	16 180	12 496	12 580
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	10 735	2 500
<b>PRODUITS FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 879 734</b>	<b>3 770 390</b>	<b>5 723 798</b>

Christian ALIU donne lecture des dépenses de fonctionnement.

<b>CCCC FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
<b>Compte</b>	<b>budget 2014</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>
DEPENSES IMPREVUES	5 470	0	6 762
VIREMENT INVEST	445 000	0	1 350 000
ACHATS	171 950	146 069	206 825
SERVICES EXTERIEURS	325 978	251 409	336 984
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	156 090	151 597	200 004
IMPOTS	1 300	713	8 300
FRAIS DE PERSONNEL	2 362 400	2 312 687	2 969 645
AUTRES CHARGES COURANTES	309 260	256 639	321 650
FRAIS FINANCIERS	33 880	33 636	51 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 600	0	200 600
DOTATIONS	47 806	46 044	72 028
<b>CHAGES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 879 734</b>	<b>3 198 793</b>	<b>5 723 798</b>

Christian ALIU donne lecture des dépenses d'investissement.

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>RAR</b>	<b>2 015</b>	<b>BP 2015</b>
DEFICIT REPORTE	0	815 323	815 323
DEPENSES IMPREVUES	0	6 543	6 543
EMPRUNTS	0	100 000	100 000
FRAIS DOC URBA	21 486	0	21 486
FRAIS ETUDES MO	499 474	96 000	595 474
SUBVENTIONS	25 400	60 000	85 400
TERRAINS	120 000	280 000	400 000
MATERIEL MOBILIER	39 875	164 000	203 875
TRAVAUX	879 002	2 880 000	3 759 002
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 585 237</b>	<b>4 401 866</b>	<b>5 987 103</b>

**Christian ALIU** donne lecture des recettes d'investissement.

<b>CCCC INVESTISSEMENTS RECETTES</b>			
<b>Compte</b>	<b>RAR</b>	<b>2015</b>	<b>BP 2015</b>
CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	140 000	140 000
FCTVA	62 200	192 000	254 200
SUBVENTIONS	1 003 160	280 119	1 283 279
EMPRUNTS	1 000 000	1 560 000	2 560 000
AUTOFINANCEMENT	0	1 749 623	1 749 623
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 065 361</b>	<b>3 921 742</b>	<b>5 987 103</b>

Le budget primitif, qui s'équilibre comme suit :

<b>- <u>Section Fonctionnement</u> :</b>	Dépenses	10 179 213.39 €
	Recettes	10 179 213.39 €
<b>- <u>Section Investissement</u> :</b>	Dépenses	5 987 102.68 €
	Recettes	5 987 102.68 €

Il est rappelé que le Budget est un acte d'ouverture de crédits qui autorise le Président à engager les dépenses correspondantes.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote le budget principal 2015.

**Le budget principal 2015 est voté à la majorité par 59 voix POUR, 1 voix CONTRE (Pascal ESPEUT) et 8 ABSTENTIONS (Jacques TAURINYA, Alain BOYER ayant donné procuration à Jacques TAURINYA, Babya DUBOIS, Julien BARAILLE, Carole MIQUEL LACARRAU ayant donné procuration à Julien BARAILLE, Éric NIVET, Marie-Thérèse CASENOVE, Marie-France MARTIN).**

#### **2.1.6 – Fiscalité locale 2015 – vote des taux**

**Christian ALIU** donne lecture des taux de la Contribution Economique Territoriale et de la fiscalité locale issus des transferts de fiscalités prévus dans la réforme de la taxe professionnelle.

- Taxe d'Habitation :	<b>9,94 %</b>
- Taxe Foncière :	<b>0 %</b>
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie :	<b>2,36 %</b>
- Cotisation Foncière des entreprises :	<b>33,73 %</b>

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote.

**Les taux CET 2015 et de la fiscalité locale sont votés à l'unanimité.**

## 2.2 – Budget Annexe Déchets

**Arlette BIGORRE** rappelle que le Budget Déchets 2015 est établi pour permettre la poursuite du programme d'installation des containers enterrés et du matériel nécessaire au fonctionnement du service :

- 1 Benne à Ordures Ménagères Mixte
- 1 camion de lavage

**Arlette BIGORRE** précise que le budget prévoit des travaux de rénovation de la déchèterie, de réhabilitation de la décharge de Sournia, ainsi que l'agrandissement du local permettant l'accueil des agents dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes.

### 2.2.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur

**Christian ALIU** présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le compte de gestion 2014 du budget annexe Déchets dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé à la majorité et 3 Abstentions (Jacques TAURINYA, Louis QUES et Alain BOYER ayant donné procuration à Jacques TAURINYA).**

### 2.2.2 – Vote du Compte Administratif 2014

**Le Président** rappelle que la Communauté de Communes du Conflent a fait le choix de faire un Budget Annexe des Ordures Ménagères. Les prescriptions législatives pour assurer une transparence de coûts, rendront ce budget annexe obligatoire à l'échéance de 2016-2017.

**Christian ALIU** présente le compte administratif 2014 du budget annexe déchets.

<b>OM COMPTE ADMINISTRATIF 2014</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	65 082,36			58 531,71	65 082,36	58 531,71
Opérations de l'exercice	429 679,40	426 758,51	2 600 722,46	2 881 368,98	3 030 401,86	3 308 127,49
<b>TOTAUX</b>	<b>494 761,76</b>	<b>426 758,51</b>	<b>2 600 722,46</b>	<b>2 939 900,69</b>	<b>3 095 484,22</b>	<b>3 366 659,20</b>
Résultats de clôture	68 003,25			339 178,23		271 174,98
Restes à réaliser	473 797,14	225 742,20			473 797,14	225 742,20
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>541 800,39</b>	<b>225 742,20</b>	<b>0,00</b>	<b>339 178,23</b>	<b>473 797,14</b>	<b>496 917,18</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>316 058,19</b>			<b>339 178,23</b>		<b>23 120,04</b>

**Le Président** cède la présidence pour le vote du compte administratif 2014 du budget annexe déchets au doyen de séance Jean-Paul SANGLA.



Jean-Paul SANGLA soumet au vote du Conseil le compte administratif 2014 du budget annexe déchets.

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2014 du budget annexe déchets par 64 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Jacques TAURINYA, Louis QUES, Alain BOYER ayant donné procuration à Jacques TAURINYA), Jean Castex ayant quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

### 2.2.3 – Affectation du résultat

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2014 VOTE LE 3 avril 2015</b>	
Résultat de fonctionnement 2014	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>280 646.52 €</b>
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	<b>58 531.71 €</b>
<b>C Résultat à affecter</b> <b>=A+B (hors reste à réaliser),</b> <b>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.</b>	<b>+ 339 178.23 €</b>
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2013</u> Besoin de financement	- <b>68 003.25 €</b>
E <u>Solde des restes à réaliser 2014</u>	- <b>248 054.94 €</b>
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	- <b>316 058.19 €</b>
<b>REPRISE C=G+H</b>	<b>339 178.23 €</b>
1) <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <b>G=au moins la couverture du besoin de financement</b>	<b>316 058.19 €</b>
2) <b>H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>23 120.04 €</b>

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte l'affectation du résultat, concernant le Budget Annexe Déchets.

## 2.2.4 – Budget Primitif 2015

Christian ALIU donne lecture des recettes de fonctionnement.

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
<b>Compte</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>
RESULTAT REPORTE	0	23 120
TREMB. SUR REMUN.	55 536	60 000
SUBVENTIONS TRANSF.	37 164	50 488
REDEVANCE SPECIALE	77 718	90 000
AUTRES PRODUITS	5 977	6 000
TEOM	2 672 068	3 302 512
PARTICIPATIONS	28 800	12 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 106	152 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 881 369</b>	<b>3 696 120</b>

Christian ALIU donne lecture des dépenses de fonctionnement.

<b>OM FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
<b>Compte</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>
ACHATS	117 222	152 500
SERVICES EXTERIEURS	1 088 580	1 413 300
AUTRES SERVICES EXT.	9 758	12 500
IMPOTS ET TAXES	2 505	3 700
FRAIS DE PERSONNEL	1 139 739	1 466 000
DEPENSES IMPR.	0	7 120
VIREMENT INVESTISSEMENT	0	240 000
DOTATIONS	233 367	280 000
AUTRES CHARGES	0	108 000
FRAIS FINANCIERS	9 552	11 000
CHARGES EXCEP.	0	2 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 600 722</b>	<b>3 696 120</b>

Christian ALIU donne lecture des dépenses d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	2015	BP 2015
RESULTAT REPORTE	0	68 003	68 003
DEPENSES IMPREVUES	0	6 912	6 912
SUBV TRANSFEREES	0	50 488	50 488
EMPRUNTS	0	92 000	92 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	165 840	440 000	605 840
TRAVAUX	307 957	650 000	957 957
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>473 797</b>	<b>1 307 403</b>	<b>1 781 200</b>

Christian ALIU donne lecture des recettes d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	2015	BP 2015
VIREMENT A L INVEST	0	240 000	240 000
AMORTISSEMENTS	0	280 000	280 000
DOTATIONS	99 000	490 458	589 458
SUBVENTIONS	126 742	0	126 742
EMPRUNTS	0	545 000	545 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>225 742</b>	<b>1 555 458</b>	<b>1 781 200</b>

Le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe « Déchets » s'équilibre tel que suit :

- <u>Section Fonctionnement</u> :	Dépenses	3 696 120.04 €
	Recettes	3 696 120.04 €
- <u>Section Investissement</u> :	Dépenses	1 781 200.39 €
	Recettes	1 781 200.39 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Déchets est adopté, par 67 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pascal ESPEUT).**

### 2.2.5 - Vote du taux de la TEOM 2015

Arlette BIGORRE donne lecture des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

**ZONE 1 :** Territoires des communes de Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Prades, Taurinya, Mosset. : **12,90 %**

**ZONE 2 :** Territoires des communes de Canaveilles, Escaro, Fontpedrouse, Jujols, Mantet, Nyer, Olette, Oreilla, Py, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Thuès entre valls, Villefranche de Conflent : **12,80 %**

**ZONE 3** : Territoire de la commune de Fillols : **12,86 %**

**ZONE 4** : Territoire de la commune de Nohèdes : **13,02 %**

**ZONE 5** : Territoires des communes de Conat Betllans et d'Urbanya : **12,90 %**

**ZONE 6** : Territoires des communes de Ria-Sirach, de Catllar et de Molitg les Bains : **12 %**

**ZONE 7** : Territoire de la commune de Fuilla : **13 %**

**ZONE 8** : Territoire de la commune de Casteil : **14,10 %**

**Zone 9** : Territoires des communes de Corneilla de Conflent et Vernet-les bains : **15.60 %**

**Zone 10** : Territoire de la commune de Campoussy : **13 %**

**Zone 11** : Territoires des communes de : Vinça, Baillestavy, Espira de Conflent, Estoher, Finestret, Joch, Rigarda, Valmanya, Tarerach, Trévillach, Arboussols, Sournia : **12,90 %**

**Zone 12** : Territoire de la commune de Marquixanes : **16.20%**

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **2.3– Budget Atelier Relais**

### **2.3.1 – Vote du Compte de Gestion de Monsieur le Percepteur**

**Christian ALIU** présente le compte de gestion et précise qu'il est conforme au compte administratif.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le compte de gestion 2014 du budget annexe atelier relais dressé par M. Le Trésorier de Prades est approuvé à la majorité et 3 Absentions (Jacques TAURINYA, Louis QUES et Alain BOYER ayant donné procuration à Jacques TAURINYA).**

### 2.3.2 – Vote du Compte Administratif 2014

<b>SELECOM COMPTE ADMINISTRATIF 2014</b>						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	61 885,82			11 489,24	61 885,82	11 489,24
Opérations de l'exercice	56 063,70	60 358,20	34 129,27	90 284,16	90 192,97	150 642,36
<b>TOTAUX</b>	<b>117 949,52</b>	<b>60 358,20</b>	<b>34 129,27</b>	<b>101 773,40</b>	<b>152 078,79</b>	<b>162 131,60</b>
Résultats de clôture	57 591,32			67 644,13		10 052,81
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>57 591,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 644,13</b>	<b>0,00</b>	<b>10 052,81</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>57 591,32</b>			<b>67 644,13</b>		<b>10 052,81</b>

**Le Président** cède la présidence pour le vote du compte administratif 2014 du budget annexe atelier relais au doyen de séance Jean-Paul SANGLA.

**Jean-Paul SANGLA** soumet au vote du Conseil le compte administratif 2014 du budget annexe Atelier Relais.

**Le conseil communautaire a adopté le compte administratif 2014 du budget annexe Atelier Relais par 64 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Jacques TAURINYA, Louis QUES, Alain BOYER ayant donné procuration à Jacques TAURINYA)**

### 2.3.3– Affectation du résultat

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2014 VOTE LE 3 AVRIL 2015</b>	
Résultat de fonctionnement 2014	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	56 154.89 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif 2013), Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	11 489.24 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>=A+B (hors reste à réaliser),</b> <b>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.</b>	<b>+ 67 644.13 €</b>
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2013</u> Besoin de financement	- 57 591.32 €
E <u>Solde des restes à réaliser 2014</u>	+ 0 €
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	<b>- 57 591.32 €</b>
<b>REPRISE C=G+H</b>	<b>+ 67 644.13 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <b>G=au moins la couverture du besoin de financement</b>	<b>57 591.32 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>10 052.81 €</b>

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte l'affectation du résultat 2015 pour le Budget Annexe Atelier Relais.

### 2.3.4 – Budget primitif 2015

Christian ALIU présente le budget primitif, qui s'équilibre comme suit :

- <u>Section Fonctionnement</u> :	Dépenses	100 337.81 €
	Recettes	100 337.81 €
- <u>Section Investissement</u> :	Dépenses	122 741.32 €
	Dépenses	122 741.32 €

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Atelier Relais est adopté à l'unanimité.**

## 2.4– Demandes de subventions

### 2.4.1- Sentiers de randonnées

Henri SENTENAC propose au Conseil de solliciter une subvention du Conseil Départemental afin de financer l'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire après classement au PDIPR.

Elle précise le montant de l'opération est évalué à 29.398,39 € H.T.

La Commission Environnement travaille avec la commission Tourisme à la définition de l'intérêt communautaire d'autres sentiers.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

#### **2.4.2 – Maison de Services Publics**

**Fabienne BARDON** propose au conseil de solliciter une subvention du FNADT afin de financer le fonctionnement du Relais de Services Publics d'Olette dans le cadre du dispositif « Maison de Services Publics ».

La Maison de Services Public d'Olette héberge le Visio Guichet implanté par le Pays Terre Romane. Une animatrice est chargée d'accompagner les administrés dans leurs relations avec toutes les administrations et autres organismes (retraites...).

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

#### **2.5 Adhésion Bois Energie 66**

**Arlette BIGORRE** rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2014, le conseil de la communauté de communes du Conflent avait décidé d'adhérer à l'association Bois Energie 66.

**Arlette BIGORRE** précise que la Commission des finances a émis un avis favorable à l'adhésion à cette association, la cotisation annuelle est fixée à 75 €.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

#### **2.6 Adhésion ADRET**

**Arlette BIGORRE** rappelle que la Communauté de Communes du Conflent était adhérente à l'Agence de Développement Rural Europe et Territoires (ADRET).

**Elle rappelle les objectifs de l'A.D.R.E.T.**

- mettre à la disposition des acteurs du développement un centre de ressources et des moyens matériels ou administratifs nécessaires à leur activité ;
- diffuser l'information sur les programmes et politiques communautaires et développer des actions dans le cadre de sa mission de service public d'information de l'Union européenne sur la région Languedoc Roussillon et le Massif Pyrénées ;

- informer et accompagner les porteurs de projets en leur procurant des informations et conseils, et en les orientant le cas échéant vers des structures et personnes ressources qualifiées ;
- développer des partenariats et conclure des conventions avec différentes structures publiques ou privées (par exemple collectivités territoriales, chambres consulaires, services de l'Etat, associations, banques, centres de gestion, cabinets conseils, universités) afin de proposer ou d'obtenir des services particuliers dans les domaines de l'information européenne, de l'appui aux porteurs de projets, du développement économique local, de l'aménagement du territoire... ;
- organiser des formations dans les domaines de compétences précités ;
- assurer la gestion et la coordination de la Maison des Entreprises.

### **Membres et partenaires de l'A.D.R.E.T.**

Conseil Général des Pyrénées-Orientales, Association des Maires et adjoints des Pyrénées-Orientales, Mission Locale d'Insertion Départementale Rurale 11, Ville de Prades, Ville de Narbonne, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, PNR des Pyrénées catalanes, Chambres consulaires, MLJ des Pyrénées-Orientales

### **Principales missions de l'ADRET :**

#### **Centre d'information Europe Direct.**

Un service d'information générale sur l'Union européenne est à la disposition de tous les citoyens européens auprès d'un réseau très développé de points de diffusion et de contact mis en place par l'Union pour le public.

Le service Europe direct **comprend** :

- un site web [http://ec.europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
- un service téléphonique gratuit depuis les 27 Etats Membres (0 800 6 7 8 9 10 11)
- des centres d'information (53 en France)
- La Commission européenne a désigné officiellement l'A.D.R.E.T. comme membre du réseau d'information Europe Direct qui agit comme intermédiaire entre l'Union Européenne et les citoyens au niveau local.

#### **Sa mission, en tant que Centre d'information Europe Direct, est de:**

- permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union européenne
- encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques
- permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations adaptées aux besoins locaux et régionaux
- offrir au public la possibilité de fournir un retour d'information aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions

**Arlette BIGORRE** propose au conseil communautaire d'adhérer à l'ADRET.



- Le montant de la cotisation pour l'année 2015 s'élève à 750 €

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **2.7 Attributions de subventions**

### **2.7.1 Font del Gat**

**Henri SENTENAC** rappelle que la Communauté de Communes du Conflent avait décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Font Del Gat afin de capturer et stériliser des « chats libres » sur le territoire intercommunal. Cette action venant en complément de la fourrière animale.

Il précise que l'association a fait stériliser 1 263 chats en 5 ans.

**Henri SENTENAC** propose au conseil, après avis très favorable de la Commission Environnement, et de la commission des finances, d'attribuer une subvention de 14 500 € pour l'année 2015.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

### **2.7.2 Association Tourisme en Conflent**

**Le Président** rappelle que lors de la séance du 6 mars 2015, le Conseil avait accepté le versement d'un acompte de subvention à l'Association Tourisme en Conflent pour un montant de 22.000 €.

Il précise que cette association qui fédère les acteurs du tourisme sollicite pour 2015 une subvention de fonctionnement d'un montant total de 100.000 €.

Cette subvention permettra la continuité d'actions engagées :

- mutualisation des moyens de communication et promotion,
- professionnalisation du personnel des structures touristiques,
- classement des hébergements touristiques,
- fédération des socioprofessionnels,

Et d'initier de nouvelles actions :

- préparer la mutualisation des fonctionnements autonomes de chaque structure en espaces de travail partagés,
- équiper les futures antennes d'accueil en outils numériques adaptés aux nouveaux comportements des touristes.
- anticiper la démarche qualité dans le but d'avoir un office de tourisme intercommunal de première catégorie avant janvier 2018.

**Le Président** propose au conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100.000 €.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

### **3- GOUVERNANCE**

#### **3.1 Modification des statuts : demande du Syndicat Mixte : prise en compte de la toponymie catalane dans l'appellation de la Communauté de Communes Conflent Canigó**

La Commission Gouvernance propose au conseil suite au courrier adressé par Madame la Présidente du Syndicat Mixte Canigó, de modifier les statuts de la Communauté pour donner une suite favorable au changement de nom en retenant la toponymie catalane de Canigou.

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition de changement de nom, retenant ainsi la dénomination suivante : Communauté de Communes Conflent Canigó.

**Décision votée à l'unanimité.**

#### **3.2 Modification des statuts : Patrimoine local**

S'appuyant sur le travail effectué par la Commission Culture pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation du patrimoine, la commission Gouvernance propose au Conseil de modifier les statuts comme suit :

« Définition et mise en œuvre d'une stratégie de valorisation du patrimoine du territoire »

**Le Président** soumet au vote cette proposition.

**L'Assemblée valide à l'unanimité cette modification de statuts.**

#### **3.3 Modification des statuts : Office de Tourisme Intercommunal**

Après avis favorable de la Commission Tourisme, la Commission Gouvernance propose au Conseil de modifier les statuts de la Communauté de Communes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

« Accueil, information et promotion touristique du territoire par création d'un office de tourisme intercommunal ».

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

#### **3.4 Règlement intérieur**

**Le Président rappelle** que conformément aux articles L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus sont soumis à l'obligation d'établir un règlement intérieur, lequel doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du Conseil Communautaire.

Le contenu du règlement intérieur est fixé par le Conseil Communautaire qui peut se doter de ses propres règles de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, ce règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil communautaire, ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi du 06 février 1992 impose néanmoins au conseil l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les règles de présentation d'examen et la fréquence des questions orales.

Sur proposition de la Commission Gouvernance, Monsieur le Président invite l'Assemblée à valider le projet transmis.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve** le règlement intérieur tel que présenté par le Président.

### **3.5 Désignation de deux délégués au Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Têt**

**Monsieur le Président indique** à l'assemblée qu'il convient de désigner deux représentants de la collectivité pour siéger au conseil d'administration du Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Têt.

**Il propose** les candidatures de Monsieur BARAILLE Julien, de Monsieur BLANC Paul et de Monsieur LOUPIEN Bernard.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne**, Messieurs BLANC Paul et LOUPIEN Bernard pour représenter la Communauté auprès du Pays d'Art et d'Histoire Vallée de la Têt.

### **3.6 Représentant communautaire au SIVOM de la Desix**

**Le Président informe** l'assemblée que Monsieur LOUPIEN Bernard souhaite démissionner de ses fonctions au poste de représentant communautaire auprès du SIVOM de la DESIX.

**PROPOSE** la candidature de Monsieur PLA Jean-Pierre, Adjoint au Maire de SOURNIA.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- ✓ **ACCEPTÉ** la démission de Monsieur LOUPIEN Bernard à son poste de délégué au SIVOM de la DESIX ;
- ✓ **NOMME** Monsieur PLA Jean-Pierre pour représenter la Communauté au SIVOM de la DESIX.

### **3.7 SOUHAIT UNANIME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR QUE LA COMPETENCE**

## EAU ET ASSAINISSEMENT RESTE COMMUNALE (Loi NOTRe)

Monsieur le Président rappelle que le projet de loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est en discussion au Parlement.

Sur proposition du gouvernement, l'Assemblée nationale a voté le 4 mars, le transfert obligatoire des communes aux intercommunalités à fiscalité propre, des compétences relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

L'entrée en vigueur de ce transfert interviendrait au 31 décembre 2017, si le projet de loi était définitivement adopté en ce sens.

Le Conseil Communautaire, compte tenu de la difficulté d'exercer cette compétence sur un territoire hétérogène avec une grande disparité de tarifs :

- ✓ **EMET** le vœu que la Compétence « gestion de l'eau et de l'assainissement » reste une compétence communale.
- ✓ **DEMANDE** au Président de relayer cette délibération aux parlementaires du territoire.

### 4- ENFANCE JEUNESSE

#### 4.1 Organisation des Accueils de loisirs d'été

**Josette PUJOL** propose au Conseil d'organiser les accueils de loisirs de l'été 2015 comme suit :

- Période d'inscriptions : du 1<sup>er</sup> au 19 juin. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.

A l'issue de la période d'inscription, certaines structures pourraient être fermées pendant une ou plusieurs semaines faute d'un potentiel de fréquentation régulière d'au moins 7 enfants – norme minimale de déclaration d'un accueil de loisirs.

Les familles seront encouragées à s'inscrire vers l'accueil le plus proche.

- Ouverture des accueils de loisirs de Mosset, Catllar, Los Masos, Sahorre, Olette du 6 juillet au 7 Août inclus (**fermeture le 13 juillet**)
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Prades du 6 juillet au 21 août inclus
- Ouverture de l'accueil de loisir maternel et primaire de Ria Sirach du 6 juillet au 14 août inclus (**fermeture le 13 juillet**)
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Vinça du 6 juillet au 21 août inclus.
- Ouverture de l'accueil de loisirs maternel et primaire de Vernet les bains du 6 juillet au 14 août inclus (sous réserve de la réalisation d'un avenant)
- Ouverture du PIJ de Prades du 6 juillet au 21 août inclus
- Ouverture du PIJ de Ria Sirach du 6 juillet au 14 août inclus (**fermeture le 13 juillet**)
- Ouverture du PIJ de Vernet les bains du 6 Juillet au 14 août inclus

- Ouverture du PIJ de Vinça du 6 juillet au 21 août inclus (**fermeture le 13 juillet**)

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## 4.2 Tarifs

**Josette PUJOL** rappelle que par délibération du 5 janvier 2015, le Conseil avait fixé les tarifs des accueils de loisirs intercommunaux du mercredi.

Après différentes concertations avec les familles, la commission proposera au conseil de fixer les tarifs de ce service comme suit :

Quotient Familial (QF)	Tarifs
QF > 900	<b>6 €</b>
900 > QF > 700	<b>4.8 €</b>
700 > QF > 500	<b>4.2 €</b>
500 > QF > 350	<b>3.3 €</b>
350 > QF	<b>2.4 €</b>

Afin d'inciter les familles à s'inscrire à la semaine lors des vacances, une tarification sera mise en place dans les accueils de loisirs maternels et primaires intercommunaux :

QF	Tarifs semaine
QF > 900	<b>36€</b>
900 > QF > 700	<b>31.2€</b>
700 > QF > 500	<b>26.4€</b>
500 > QF > 350	<b>21.6€</b>
350 > QF	<b>14.4 €</b>

**Josette PUJOL** propose au conseil d'appliquer le tarif correspondant au Quotient Familial le plus bas aux enfants ressortissants du CADA de Fuilla, pour l'ensemble des tarifs des accueils de loisirs de la Communauté.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## 4.3 – Convention prestataire chèque vacances

**Josette PUJOL** rappelle qu'en vertu de l'article L 411-2 du Code du Tourisme, les Chèques Vacances peuvent être remis par les bénéficiaires en paiement de dépenses effectuées sur le territoire

national des Etats Membres de l'Union Européenne aux collectivités publiques, et aux prestataires de service agréés pour les vacances, pour les transports en commun (à l'exception des trajets travail-domicile), leur hébergement, leurs repas, leurs activités de loisirs, à l'exclusion de toute vente de biens de consommation.

Des familles ont manifesté le souhait de régler par les Chèques Vacances leurs factures d'accueils de loisirs Ceci suppose que la Communauté ait conventionné avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

L'importance de la demande est difficile à évaluer : elle dépendra essentiellement de l'implication des co-financeurs accordant des aides (employeurs, comités d'entreprises, ou autres organismes habilités).

Les Chèques Vacances sont remboursés à la collectivité agréée à leur valeur nominale, déduction faite d'une commission pour frais de gestion.

Cette commission correspond à 1% de la valeur nominale des Chèques Vacances pour toute remise supérieure à 200 €, et s'élève à 2€TTC en deçà de ce montant. Elle est fixée par le Conseil d'administration de l'Agence Nationale des Chèques Vacances et peut être révisée après information préalable.

**Josette PUJOL** propose au Conseil Communautaire, eu égard l'avis favorable de la commission des finances, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention prestataire avec l'ANCV.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

#### **4.4 Convention de partenariat Irfa Sud**

**Josette PUJOL** dit que l'organisme de formation Irfa Sud propose à la Communauté de communes d'établir une convention cadre permettant à la Communauté de communes d'accueillir des stagiaires en stage d'observation.

Elle précise que le service Enfance Jeunesse est régulièrement sollicité et accueille de nombreux stagiaires dans les métiers de l'enfance.

**Josette Pujol** propose au Conseil d'autoriser le Président à signer cette convention qui permettra d'accueillir des stagiaires dans tous les services de la CC.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **5- ENVIRONNEMENT**

### **5.1 Convention de prestation avec l'association El Mener : entretien des sentiers de randonnées**

**Henri SENTENAC** propose de réaliser des travaux de remise en état des sentiers de randonnées reliant la commune de Campôme à la commune de Molitg. Le montant des travaux s'élève à la somme de 8 812.14 € HT.

Il rappelle qu'une consultation a été adressée à l'attention des trois associations d'insertion situées sur le territoire de la Communauté. Pour ce chantier, l'association « El mener » domiciliée à SAHORRE a été retenue.

**Henri SENTENAC** propose au Conseil Communautaire, suivant l'avis de la Commission Environnement, d'autoriser le Président à signer une convention de prestations pour l'entretien des sentiers de randonnées allant de Campôme et à Molitg.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **5.2 - Convention de prestation avec l'AICO pour l'ouverture de sentiers de randonnées**

**Henri SENTENAC** propose de réaliser des travaux de remise en état des sentiers de randonnées situés sur les Communes de Clara, Codalet, Eus, Nohèdes. Le montant des travaux s'élève à la somme de 8 994.25 € HT.

Il précise qu'une consultation a été adressée à l'attention des trois associations d'insertion situées sur le territoire de la Communauté. Pour ce chantier, l'association « AICO » domiciliée à OLETTE a été retenue.

**Henri SENTENAC** propose au Conseil Communautaire, suivant l'avis de la Commission Environnement, d'autoriser le Président à signer une convention de prestations pour l'entretien des sentiers cités plus haut.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **5.3 - Convention de prestations avec l'association « les jardins de l'amitié » pour l'entretien des sentiers de randonnées.**

**Henri SENTENAC** propose de réaliser des travaux de remise en état des sentiers de randonnées situés sur les Communes de Catllar, Los Masos, Mosset et Ria. Le montant des travaux s'élève à la somme de 11 592.00 €HT.

Une consultation a été adressée à l'attention des trois associations d'insertion situées sur le territoire de la Communauté. Pour ce chantier, l'association « Les jardins de l'amitié » domiciliée à Prades a été retenue.

**Henri SENTENAC** propose au Conseil Communautaire, suivant l'avis de la Commission Environnement, d'autoriser le Président à signer une convention de prestations pour l'entretien des quatre sentiers de randonnées suscités.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **5.4- demande de subvention auprès du Conseil Général pour le PAPPH**

**Henri SENTENAC** rappelle qu'en novembre 2014, le projet d'un Plan communal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) a été présenté à toutes les communes du territoire.

Suite à la consultation effectuée par les services de la Communauté, et une présentation en commission Environnement, les communes membres sont sensibles à cette démarche et la plupart n'utilisent déjà plus de pesticides.

La loi n'a pas encore rendu obligatoire le diagnostic à établir par le biais d'un PAPPH. Aujourd'hui cette démarche est financée à 80 % par l'Agence de l'Eau. Dès que cette mesure sera rendue obligatoire, elle ne sera plus subventionnée.

Afin de négocier au mieux avec les bureaux d'étude, il serait judicieux de mutualiser au niveau intercommunal cette initiative et de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Général avant le 15 avril 2015.

**Henri SENTENAC** propose au Conseil d'établir un PAPPH intercommunal et de solliciter des financements du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **6- SERVICE POPULATION**

### **6.1- Relais de Service Public d'Olette - Convention Point Relais Particulier Emploi**

**Fabienne BARDON** fait part au conseil que la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) accompagne les particuliers employeurs dans leurs relations avec les salariés (aide à la rédaction d'un contrat de travail, déclarations d'embauche et fiscales...).

La Fédération propose à la Communauté de former et accompagner l'animatrice du Relais de Services Publics d'Olette afin que le RSP devienne un point d'information de premier niveau pour les particuliers employeurs.

**Fabienne BARDON** propose au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec la FEPEM.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **7 CULTURE**

### **7.1 Organisation du réseau de médiathèques – tarifs**

**Bernard LOUPIEN** dit que la commission Culture travaille à la mise en œuvre d'un réseau des bibliothèques communales afin de faire circuler les documents disponibles sur le territoire intercommunal.

**Bernard LOUPIEN** propose au Conseil que l'adhésion d'un point lecture à ce réseau implique le paiement d'une cotisation annuelle de 12 € pour l'utilisateur.



Cette cotisation donnera accès à tous les points lectures du territoire (dont la médiathèque intercommunale). Les mêmes exonérations de tarifs (gratuité) que l'inscription à la médiathèque seront appliqués : Scolaires / Etudiants / Bénéficiaires des minimas sociaux (RMI, API, AAH, ASS, ASG, COTOREP, demandeurs d'emploi sur présentation carte).

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord est donné par 67 voix POUR et 1 ABSTENTION (Fabienne BARDON).**

## **8 URBANISME**

### **8.1 Instruction des droits du sol – convention avec les communes membres**

**Le Président** rappelle que la loi ALUR met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

Lors de la création de la Communauté de communes du Conflent, les communes membres avaient souhaité anticiper ce désengagement et avait inscrit dans les statuts de la Communauté la compétence :

« Création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme et d'appui aux communes en matière de droit du sol, réservé aux communes membres »

A compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain le service urbanisme de la communauté de communes pourra instruire les actes du droit du sol des communes membres en lieu et place des services de la DDTM. Le service dispose de nouveaux moyens humains et matériels nécessaire à l'exercice de cette mission.

Les secrétaires de mairies et les Maires des communes membres ont été concertés afin d'élaborer une convention délimitant les missions de chacun des intervenant et encadrant les actes à instruire. Les communes membres ont ainsi l'opportunité de conserver l'instruction de certain, voire de la totalité des actes.

**Le Président** propose au Conseil, après avis favorable de la commission Urbanisme, de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition des services pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme qui aura pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigou dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés par la commune conformément à l'article R. 422-5 du code de l'urbanisme.

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **9 – PERSONNEL**

### **9.1- Modification du tableau des effectifs**

**Patrice ARRO** dit qu'afin de permettre l'avance de grade à l'ancienneté d'un agent et le retour d'un agent après une période de disponibilité pour convenance personnelle, il sera proposé au Conseil de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- de puéricultrice hors classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015
- d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2015

**Le Président** demande s'il y a des questions et soumet au vote.

**Un accord unanime est donné.**

## **10 - DECISIONS DU PRESIDENT**

**Le Président** rendra compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil.

### **N°49-15**

**Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la déchetterie intercommunale de Prades**

**Considérant** que le mandataire du groupement a changé de forme sociale pendant l'exécution du marché, et que le statut du pouvoir adjudicateur a changé ;

D é c i d e

Article 1 : d'accepter l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la déchetterie intercommunale de Prades;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget OM

\*\*\*\*\*

### **N°50-15**

**Objet : MAPA - Désamiantage et démolition – Site de la Bastide à Olette**

**Considérant** qu'il convient d'attribuer le marché objet de la consultation afin de réaliser les travaux ;

D é c i d e

Article 1 : De confier les travaux de désamiantage et démolition du site de la Bastide à Olette, objets de la consultation ci-dessus mentionnée au groupement d'entreprises représenté par la société CAMINAL

Le montant de l'offre retenue s'élève à 99.990,00€ HT soit 119.988,00 TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.

\*\*\*\*\*

### **N°88-15**

**Objet : Acquisition d'un camion lave conteneurs d'occasion à la Communauté d'agglomération Pays de L'Or**

**Considérant** la délibération BU201si09 du 11/03/2015 de la communauté d'agglomération Pays de l'Or prévoyant la vente de ce véhicule,

D é c i d e

*Article 1* : L'acquisition d'un camion benne lave conteneurs d'occasion, immatriculé CH-765-CE auprès de la Communauté d'Agglomérations Pays de l'Or au prix de 30.000.€.

*Article 2* : Dit que les crédits sont inscrits au budget des ordures ménagères.

<b>11 - QUESTIONS DIVERSES</b>
--------------------------------

**1°Monsieur DRAGUE René souhaite qu'il n'y ait plus de réunions le Vendredi Saint.**